

577

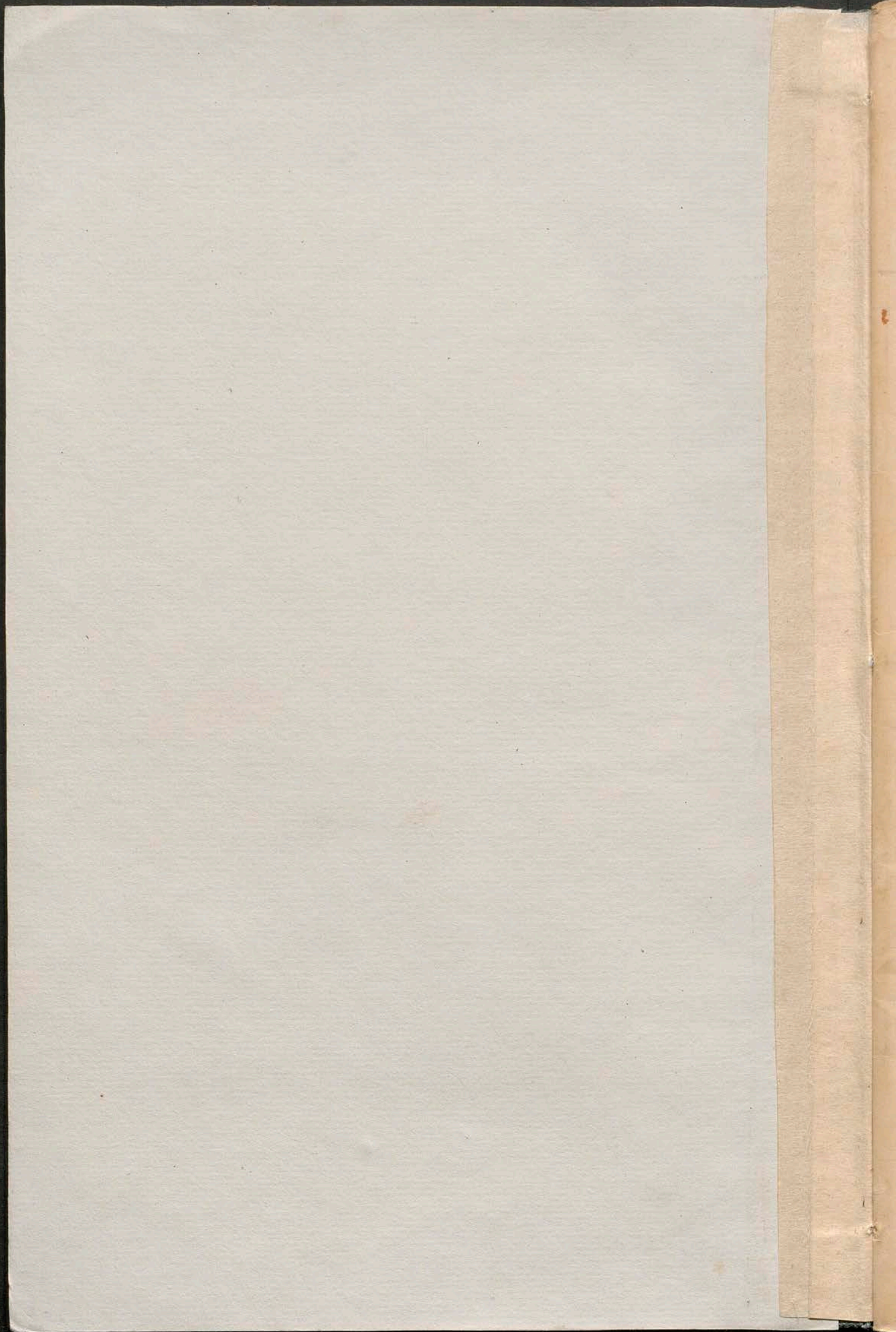
— 4 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,  
portant approbation de la convention inter-  
nationale, signée à Rome le 9 décembre 1907,  
pour la création, à Paris, d'un Office interna-  
tional d'hygiène publique. (N° 24, année 1908.)

(Nommée le 27 février 1908.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : CALVET.  
2<sup>e</sup> — BLANCHIER.  
3<sup>e</sup> — César DUVAL.  
4<sup>e</sup> — VAGNAT.  
5<sup>e</sup> — BONNEFILLE.  
6<sup>e</sup> — SURREAUX.  
7<sup>e</sup> — FÉLIX-MARTIN. *Président*  
8<sup>e</sup> — Guillaume POULLE. *Secrétaire*  
9<sup>e</sup> — PIETTRE. *Rapporteur*
-



12451105

Séance du 18 Février 1908

Orateur M. Félix Martin

Discours de M. Guillaume Doulle

In Commission ad hoc le rapport et réponse  
de Doulle rapporteur

Le Rapporteur  
G. Doulle

Le Président  
J. Maury

